

RAPPORT ANNUEL 2022

Application du règlement de gestion contractuelle

Modification

Aucune modification n'a été apportée à la réglementation au cours de l'année 2022 concernant la gestion contractuelle.

Application

Le règlement 851 concernant la gestion contractuelle a été appliqué dans le but de respecter les mesures favorisant la lutte contre le truquage d'appel d'offres, la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme, trafic d'influence ou de corruption, conflits d'intérêts et l'impartialité.

Les règles de rotation des co-contractants ont été appliquées (un fournisseur ne peut obtenir de la Ville de gré à gré, plus de deux contrats dont chacun d'eux excède la somme de 50 000 \$ dans la même année.

Liste des contrats en 2022

Appel d'offre public

	Titre	Entrepreneur	Montant
1	Réfection des infrastructures boul. Martel	Unigec	192 178.41\$
2	Fourniture de conteneurs et transport	GFL Environnement	189 153.37\$
3	Fourniture de gravier	Pic Construction Itée	104 640.28\$
4	Pavage des nouvelles rues	Entreprises Jean-Yves Laberge	74 124.29\$
5	Camion autopompe usagé custom	Techno Feu inc	453 919.36\$
6	Fourniture conduite de béton Laprise/Martel	Tuvico	182 281.90\$
7	Conduites aqueduc et égout Laprise/Martel	Produits BCM Itée	96 887.58\$

Appel d'offre sur invitation

	Titre	Entrepreneur	Montant
1	Balayage et lavage de rues	Signalisation Inter-Lignes	8 170 \$
2	Fourniture de béton	Bétonnière d'Arvida	209.83\$/tonne
3	Fourniture de béton bitumineux	Entreprises Jean-Yves Laberge	76 147.06\$
4	Marquage de ligne	Signalisation Inter-Lignes	17 537.19\$
5	Fourniture de regards sanitaires et pluvial	Tuvico	88 174.14\$
6	Rénovation extérieur Presbytère	Construction Expert HT	111 552.01\$
7	Travaux excavation collecteur Laprise/Martel	Léon-Maurice Villeneuve excavation	52 772.14\$

Stéphane Leclerc, CPA
Directeur Général